



ACAT -Burundi

Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme  
commises au Burundi.

**Période d'Octobre 2024**

## **Plan du présent rapport**

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

## I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 non encore résolue continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration du 23 septembre 2024 au cours de la 57<sup>ème</sup> session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*La situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante. Le pays mérite toujours une attention constante du Conseil des droits de l'homme. Les raisons qui ont motivé la mise en place du mandat n'ont pas fondamentalement changé. Les institutions de mise en œuvre des différents droits restent faibles. L'année qui s'est écoulée m'a donné l'occasion d'observer une série de faits qui, mis ensemble, pourraient constituer des signes précurseurs de violations graves du droit international et du droit international des droits de l'homme particulièrement lors des élections législatives et municipales prévues en 2025 conformément aux facteurs de risques communs identifiés dans le cadre de l'analyse des atrocités criminelles (A/70/741-S/2016/71) ... L'espace civique reste toujours verrouillé avec des représailles vis-à-vis des professionnels des médias, des organisations de la société civile... L'État continue systématiquement à exercer un contrôle sur le Service National de Renseignement et sur la milice des Imbonerakure qui sont libres de torturer, d'intimider la population.*

*Ils s'adonnent régulièrement à des entraînements paramilitaires et sont considérés comme des héros au plus haut niveau de l'État et bénéficient du soutien des autorités. Je reste particulièrement préoccupé par le manque d'indépendance de l'appareil judiciaire. Ainsi, les cas de plaintes déposées à la suite des violations graves ont rarement débouché sur l'ouverture d'enquêtes impartiales, et encore plus rarement sur la poursuite et la condamnation des auteurs. Les arrestations arbitraires se sont poursuivies la plupart du temps sous des motifs politiques ou de rébellion. Les disparitions forcées ont constitué un moyen de pression sur les voix*

*dissidentes vis-à-vis du régime en place notamment des opposants politiques, leurs proches ou des organisations de la société civile. Dans plusieurs cas, des témoins ont vu les victimes monter dans un véhicule ou ont assisté au départ des victimes avec des personnels du SNR et/ou des Imbonerakure."*

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

*Concernant la période couverte par le présent rapport, 12 cas d'assassinats, 7 cas d'enlèvement, 5 cas d'arrestations arbitraires, 6 cas de tortures ont pu être recensés et 1 cas coup blessures volontaire.*

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi.

## **II. ASSASSINATS.**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de quatre ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'octobre 2024, l'ACAT-Burundi a pu documenter 12 cas d'assassinats.

1. En date du 2 octobre 2024, un corps sans vie d'un homme en décomposition a été découvert sur la colline et zone de Bwagiriza, commune Butezi dans un buisson près du camp de réfugiés de Bwagiriza, province de Ruyigi. Selon des sources sur place, le défunt serait un réfugié congolais. Il n'y a pas eu d'enquêtes judiciaires pour connaître les circonstances de cette mort, comme il en est le cas pour la plupart des cadavres trouvés dans la nature.
2. En date du 6 octobre 2024, trois victimes dont les noms sont encore non identifiés, ont été torturées pendant plusieurs jours dans le cachot par des agents du Service national de renseignement sur ordre du colonel Felix HAVYARIMANA responsable de ce service dans la province de Cibitoke et

ont rendu l'âme suite aux actes de tortures subis. Le premier a succombé au coup de marteau sur la tête dans la nuit du 6 au 7 octobre 2024 et a été transporté dans un endroit inconnu. Les deux autres ont succombé dans les mêmes circonstances et ont été transportés enveloppés dans une tente vers Nyamitanga près de la rivière Rusizi où ils ont été enterrés. Le véhicule du responsable du SNR à Cibitoke a été escorté par deux policiers et trois imbonerakures, dont un certain Ndikumana alias Ndakugarika originaire de Transversale 4, Colline Gasenyi, et Lithman MUGIRIRE originaire de Buganda Centre. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été arrêtées à UVIRA en République démocratique du Congo et ont été accusées d'appartenir au mouvement armé Red Tabara.

3. En date du 7 octobre 2024, un corps d'un homme en décomposition a été découvert sur la colline Buruhukiro, zone Rusengo, commune et province de Ruyigi par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des informations en provenance de cette localité, le corps a été enterré sur l'ordre de l'administratrice de la commune Ruyigi Antoinette Semugara par La Croix-Rouge. Selon les mêmes sources, cet homme aurait été tué ailleurs, car il n'a pas été identifié. Il n'y a pas eu d'enquêtes judiciaires pour connaître les circonstances de cette mort, comme il en est le cas pour la plupart des cadavres trouvés dans la nature.
4. En date du 9 octobre 2024, Olive, âgée de cinquante ans, originaire de la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, a été tuée sur la colline Rwigoma, zone et commune Buhiga, province KARUZI, au moment où elle allait aux champs. Selon les sources sur place, elle a été enterrée le même jour sans que des enquêtes préalables soient menées.
5. En date du 15 octobre 2024, Belyse Nimpagaritse a succombé à l'hôpital de Rumonge suite aux actes de tortures lui infligés par une policière, sous-officier surnommée Florence (fofo). Selon des sources sur place, Belyse Nimpagaritse a été arrêtée la veille par des policiers en possession de vingt pagnes sur une barrière dans la localité de Nyakayamba en province de Rumonge qu'elle tentait de faire entrer dans la ville de Rumonge. Elle a été descendue brutalement de la moto par la policière sous-officier Florence,

battue violemment et projetée par terre et a perdu connaissance. Elle a été transportée à l'hôpital de Rumonge où des médecins ont confirmé des blessures au niveau de la tête, des côtes et des genoux.

6. En date du 16 octobre 2024, Zambolin Mbarushimana a été assassiné, tiré à bout portant par une policière ININHAZWE Godeliève surnommée Mama wa Reta sur la colline Gatongati zone Rugari commune et province de Ruyigi au moment où il portait deux bidons d'essence sur son vélo. Selon les sources sur place, le policier a été battu par des hommes qui l'ont vu et choqué par cet assassinat et a été blessé au niveau du visage après l'avoir désarmé. ACAT-Burundi exhorte les autorités que, pour des cas d'infractions, les auteurs soient punis conformément à la loi.
  
7. En date du 26 octobre 2024, Déo Ndayisenga, un agent de la Police nationale du Burundi a tué trois personnes vers 3 h du matin dans un bar appelé UMUCO 2 sis dans la commune et province de Ngozi. Selon les sources sur place, ce policier était en état d'ébriété et a tué tour à tour la caissière du bar Menedore Nduwayo surnommée Meme d'une balle dans la tête, la serveuse Chantal et un client connu sous le nom de Gasongo, tandis qu'Alice a été blessée au niveau de l'épaule. Deo Ndayisenga a fui tandis qu'Alice a été transportée à l'hôpital de Ngozi pour les soins et les trois corps ont été transportés à la morgue du même hôpital. Le coupable a été jugé en fragance pour une peine de 25 ans de servitude pénale. ACAT-Burundi salue cette décision et encourage les autorités à faire de même pour les autres cas.
  
8. En date du 27 octobre 2024, colline Murenda, commune Makebuko, province Gitega, Fabien Ntirandekura, membre du CNL, récemment libéré de la prison de Gitega, a été tabassé dans la nuit du 27 octobre 2024 par des personnes non encore identifiées. Selon les sources sur place, Fabien Ntirandekura venait d'une fête de mariage et, au cours du chemin retour, il a été battu par des personnes non identifiées. Les mêmes sources indiquent que la population de cette localité soupçonne des imbonerakures. Fabien Ntirandekura a été évacué à l'hôpital Kibuye en commune Bukirasazi par des passants, mais malheureusement il n'a pas été survécu de ses blessures.

### III. ENLEVEMENTS.

1. En date du 2 octobre 2024, Olivier Nshimirimana, étudiant à l'université du Burundi, est natif de la colline Bigoma, zone Muyira, commune Kanyosha dans la province de Bujumbura rural. Olivier Nshimirimana étudie dans le campus de Gitega dans la faculté de Technologie alimentaire. Il n'a aucune affiliation politique. Olivier Nshimirimana a été enlevé à la sortie de son campus à Gitega devant ses collègues du campus. Des individus à bord d'un véhicule de type Toyota Hilux de couleur blanche aux vitres teintées dont la plaque d'immatriculation était cachée s'en ont pris à Olivier Nshimirimana et l'ont embarqué de force vers une destination inconnue.
2. En date du 4 octobre 2024, l'abbé Olivier Ndayikengurukiye, né en 1984 sur la colline et commune de Bujumbura, prêtre dans la congrégation des missionnaires d'Afrique accomplissant sa mission au Mozambique, a été enlevé par des individus non encore identifiés dans la ville de Bujumbura. Il se trouvait en vacances dans la localité de Kiriri dans un couvent des prêtres. Le jour de son enlèvement, il est allé rendre visite à son frère. De son retour, il a pris un taxi immatriculé KA 0918, mais malheureusement, il n'est pas arrivé à sa destination. Trois membres de sa famille et un prêtre qui l'avait accueilli ont reçu un message en provenance de son téléphone que celui-ci n'est plus en sa possession. La famille a cherché partout, y compris au siège du SNR, mais en vain. ACAT Burundi a appris que le père Olivier NDAYIKENGURUKIYE a été relâché le 12 octobre 2024 après une semaine de torture par le service national de renseignement. ACAT-Burundi demande que les personnes impliquées dans cet acte d'enlèvement soient mises devant leurs responsabilités.

3. En date du 7 octobre 2024, Désiré Nibitanga a été enlevé par des hommes en tenues civiles au quartier de Kajiji, zone Kanyosha, commune Muha en Mairie de Bujumbura. Désiré Nibitanga a été invité par son ami Eric à prendre un verre dans un bistrot SINZA BAR. Après le partage, Désiré NIBITANGA a voulu prendre une moto, mais son ami Eric lui a proposé de prendre ensemble le bus. Arrivé sur la route principale pour prendre le bus, Désiré NIBITANGA a été arrêté par six hommes armés et en tenues civiles. Au même moment, un véhicule blanc double cabine aux vitres teintées à bord duquel se trouvaient des militaires est arrivé, puis a embarqué Désiré Nibitanga et a pris la direction de la commune KANYOSHA, les témoins ont voulu porter secours à Désire mais sans succès car les ravisseurs ont sorti leurs fusils. Selon les sources sur place, la famille s'inquiète, car ils ont cherché dans les cachots, mais en vain.
4. En date du 9 octobre 2024, Oscar Baragafise, âgé de 41 ans, père de 4 enfants, membre du CNDD FDD, originaire de la commune Bwambaragwe, province de Kirundo, a été enlevé par des gens non identifiés à bord d'un véhicule Hilux double cabine à vitres teintées sur la colline Muka zone Bumba, commune Gisagara en province Cankuzo. Selon des informations en provenance de cette localité, Oscar Baragafise est un rapatrié depuis mars 2024 du camp de NDUTA en République démocratique du Tanzanie et s'est installé à Muka. Il a été enlevé alors qu'il rentrait chez lui en provenance de sa boutique alimentaire du marché Busigabaganzi.
5. En date du 16 octobre 2024, Béni Gakunzi, âgé de 25 ans, natif de la zone Musaga et résident au moment des faits à Gatunguru, a été enlevé dans la ville de Bujumbura. Selon les sources sur place, il s'était rendu chez son cousin à Mutanga Nord et a été enlevé de son chemin retour. Les membres de la famille, étudiants de l'université du Lac en première année en Génie civil. Il a été relâché deux jours plus tard, il avait été enlevé par des agents de renseignements qui l'auraient confondu avec une autre personne.



6. En date du 22 octobre 2024, le colonel Leonidas Hatungimana a été enlevé par des agents du service national de renseignement à la prison centrale de Mpimba et conduit dans les enceintes du bureau de renseignement en violation de la procédure pénale, car son dossier se trouve aux mains du Parquet, la police n'a pas de prérogatives de l'incarcérer. Le colonel Leonidas est détenu depuis septembre 2015 après son arrestation à son service à l'État-major général de la défense nationale du Burundi. Il a été détenu au cachot du SNR pendant quatre mois sous torture avant d'être transféré à la prison de Mpimba. ACAT-Burundi demande que la procédure pénale soit respectée et l'intégrité physique du Colonel Léonidas Hatungimana soit sauvegardée.
  
7. En date du 23 octobre 2024, Fleury Niyonkomezi âgé de 37 ans ,originaire de la localité de Buyenzi, commune Muhuta en province de Rumonge , résident au quartier de Birimba dans la même province , membre du parti de l'opposition le CNL, qui est évangéliste dans l'Eglise Unité Saint Esprit du Burundi a été enlevé au moment où il se faisait enregistrer au centre d'enrôlement des électeurs de Birimba par des agents du service National de renseignement en tenue policière à bord d'une camionnette blanche de marque Hilux à vitre teintés et l'ont embarqué dans ce même véhicule et conduit dans une destination inconnue. Les membres de sa famille l'ont cherché partout, mais en vain.

#### **IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

1. En date du 9 octobre 2024, Bosco Ciza, âgé de 13 ans, a été arrêté sur la sous-colline de Taba, à la colline Nyavyamo en commune et province de Bururi. Il a été arrêté par des imbonerakures, jeunes affiliés au parti politique au pouvoir, et conduit au cachot de police judiciaire au chef-lieu de la province Bururi. Selon des sources sur place, le mineur Bosco Ciza est accusé de démolir les tombes du cimetière de Taba et de la vente des matériaux utilisés sur ces tombes.

2. En date du 24 octobre 2024, Aline Niyonkuru a été arbitrairement arrêtée à son domicile situé au chef-lieu de la zone dans le quartier de Kigwati 1 avec son bébé de cinq mois alors qu'elle préparait de la nourriture qu'elle allait apporter à son mari arrêté le même jour pour une dette non payée. Selon des sources sur place, son mari a évadé et les policiers qui l'ont arrêté sont revenus arrêter Aline en remplacement de celui-ci. Aline a été relaxée deux jours après.
  
3. En date du 25 octobre 2024, trois personnes, Kiwara Nicodème chef de colline, Nimbona Polycapè adjoint du chef collinaire, Minani Christine chef de la ligue des femmes Abakenyerarugamba au niveau collinaire ont été arrêtées par Niyonizigiye Godfroid, administrateur communal accompagné par ses gardes de corps. Ils ont été accusés de sensibiliser la population à répondre à la réunion du CNL au lieu de s'inscrire aux élections de 2025. Selon les sources sur place, Minani Christine est détenue au cachot communal et les deux hommes au commissariat de police.

## V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

À part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d'octobre 2024.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations unies, usent du pouvoir que l'État du Burundi leur a attribué en malmenant et torturant la population, surtout les opposants. ACAT-Burundi constate également qu'il y a toujours des agents du service national de renseignement qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détention et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectuent pendant la nuit pour camoufler l'état critique des détenus ayant subi des actes de torture.

**Ainsi, un cas d'atteinte à l'intégrité physique a été recensé au cours du mois d'octobre 2024.**

1. En date du 18 Octobre 2024, Gédéon Nzitonda, un chauffeur de transport en commun a été grièvement blessé par un policier en état d'ébriété en commune de Buganda dans la province de Cibitoke. Selon les sources sur place, la victime a été atteint au niveau du cou par deux balles tirées par le policier Moïse Nkurunziza au moment il tentait de le guider au commissariat de police de Buganda. Selon les sources sur place. Les habitants ont battu le policier et l'ont blessé au visage.

**✓ TORTURE**

1. En date du 6 octobre 2024, trois victimes dont les noms sont encore non identifiés, ont été torturées pendant plusieurs jours dans le cachot par des agents du Service national de renseignement sur ordre du colonel Felix HAVYARIMANA responsable de ce service dans la province de Cibitoke et ont rendu l'âme suite aux actes de tortures subis. Le premier a succombé au coup de marteau sur la tête dans la nuit du 6 au 7 octobre 2024 et a été transporté dans un endroit inconnu. Les deux autres ont succombé dans les mêmes circonstances et ont été transportés enveloppés dans une tente vers Nyamitanga près de la rivière Rusizi où ils ont été enterrés. Le véhicule du responsable du SNR à Cibitoke a été escorté par deux policiers et trois imbonerakures, dont un certain Ndikumana alias Ndakugarika originaire de Transversale 4, Colline Gasenyi, et Lithman MUGIRIRE originaire de Buganda Centre. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été arrêtées à UVIRA en République démocratique du Congo et ont été accusées d'appartenir au mouvement armé Red Tabara.
2. En date du 15 octobre 2024, Belyse Nimpagaritse a succombé à l'hôpital de Rumonge suite aux actes de tortures lui infligés par une policière, sous-officier surnommée Florence (fofo). Selon des sources sur place, Belyse Nimpagaritse a été arrêtée la veille par des policiers en possession de vingt pagnes sur une barrière dans la localité de Nyakayamba en province de Rumonge qu'elle tentait de faire entrer dans la ville de Rumonge. Elle a été descendue brutalement de la moto par la policière sous-officier Florence, battue violemment et projetée par terre et a perdu connaissance. Elle a été

transportée à l'hôpital de Rumonge où des médecins ont confirmé des blessures au niveau de la tête, des côtes et des genoux.

3. En date du 23 octobre 2024, Leonidas HABAYIMANA, responsable du CNL pro Rwasa a été torturé sur la colline Nyagatovu, zone Bukuba, commune Vumbi, province de Kirundo par des imbonerakures dont Bivunyugu, Emmanuel Birame et le nommé NDUWAYO et Eric Bigirimana responsable du parti CNDD FDD sur la colline Nyagatovu. Selon les sources sur place, ils l'ont croisé au chemin et l'ont accusé d'interdire à la population de se faire enrôler aux élections de 2025. Les mêmes sources indiquent que les côtes et le dos ont été touchés et qu'il a été évacué au centre de santé de Gasura avant d'être transféré à l'hôpital de Kirundo pour recevoir des soins.
  
4. En date du 28 octobre 2024, Evariste Kwigize de la colline Makombe, commune Ntega en province Kirundo, a été torturée par des jeunes imbonerakure affiliés au parti au pouvoir en l'accusant d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD et de se faire enrôler sur les listes des élections de 2025. Selon des sources sur place, trois imbonerakures dirigés par un responsable des femmes du CNDD-FDD dans la zone de Mugendo connu sous le nom de Nzobonimpa sont venus chez Evariste Kwigize et ont amené celui-ci dans un endroit à l'intérieur duquel ils ont l'habitude de torturer des gens. Ils l'ont torturé jusqu'à ce que sa santé soit détériorée. Selon les mêmes sources, Evariste Kwigize avait été malmené par des imbonerakure dans son champ de culture avec ses domestiques : ils lui ont pris toutes les houes et pour les récupérer, il a dû payer huit mille francs burundais (8000 Fbu) en raison de deux mille francs Bu par houe.

## **I. CONCLUSION.**

Le mois d'octobre 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par des violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons, puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs du parti au pouvoir met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice et les institutions nationales des droits de l'homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être prises en otage par l'exécutif,

l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques, en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base, en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure, s'illustrent dans ces violations en toute impunité, d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages, mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

➤ *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

➤ *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.